



## COMMUNIQUÉ

**Pour publication immédiate**

2009/04/03

**Pour renseignements :** Mary Tucker, responsable des Communications  
Travail sécuritaire NB  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

### **Un nouveau sondage révèle une diminution du nombre de Néo-Brunswickois qui pensent que les blessures subies au travail sont inévitables**

**Saint John, NB :** À l'échelle mondiale, un plus grand nombre de personnes perdent la vie au travail qu'à la guerre.\* Il s'agit d'une réalité bouleversante. Voici un fait encore plus bouleversant : la plupart des Canadiens croient que les blessures subies au travail sont inévitables. Un sondage Ipsos Reid effectué en 2005 a indiqué que 61 % des Canadiens croyaient que les blessures subies au travail étaient inévitables. Ce qui est encore plus inquiétant est que ce pourcentage était encore plus élevé au Nouveau-Brunswick, soit 69 %.

Travail sécuritaire NB est toutefois encouragé par un récent sondage omnibus qui démontre que les attitudes commencent à changer. En février 2009, le pourcentage de Néo-Brunswickois qui pensaient que les blessures subies au travail étaient inévitables était de 57 %, soit une diminution de 12 % comparativement à 2005 et de 9 % comparativement à la même période en 2008.

« Nous sommes heureux de constater que les attitudes changent, mais nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire », a affirmé le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley. « Il s'agit d'un processus à long terme, mais nous y sommes engagés. Nous savons que le changement d'attitude ne se fera pas du jour au lendemain. L'organisme Les mères contre l'alcool au volant a mis presque 25 ans pour changer la culture de façon à ce que les gens considèrent que la conduite en état d'ébriété est inacceptable plutôt qu'inévitable. »

« Le fait que 57 % des Néo-Brunswickois croient encore que les blessures subies au travail sont inévitables est troublant. Il faut changer leur façon de penser pour qu'ils jugent qu'il s'agit d'une chose inacceptable et les convaincre d'accorder la priorité à la sécurité. »

À cette fin, Travail sécuritaire NB a changé de nom : il portait anciennement le nom de Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Le nouveau nom reflète l'accent qu'il met sur la sécurité. À l'aide de publicité et de publications, l'organisme a lancé une campagne de marketing social pour promouvoir le message « Les blessures n'arrivent pas par accident ». Une nouvelle campagne publicitaire qui visera à faire changer le comportement des Néo-Brunswickois sera lancée le 20 avril. Par ailleurs, Travail sécuritaire NB a embauché des agents de santé et de sécurité supplémentaires afin de mieux assurer l'observation des lois et des règlements.

*\*Facts on Safety at Work – ILO 2006*

#### **Au sujet de Travail sécuritaire NB**

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.